



Frais de déplacement mais pas de devis ni de diagnostic fourni

Par **Doudou010488**, le **30/01/2023** à **15:33**

Bonjour

Mon papa de 70 ans a fait appel à une entreprise de climatisation pour faire un diagnostic/devis pour la réparation de sa Clim réversible juste avant le début de l'hiver. Ils se sont déplacés, ont indiqué à mes parents avant ce déplacement que l'intervention était facturée 180 euros pour faire un diagnostic. Ils sont venus, n'ont pas trouvé d'où venait le problème, devait contacter le fabricant car il y a avait possibilité que sa vienne de la carte mère et ils leur ont donc dit qu'ils leur enverrait un devis la semaine suivante.

Or nous sommes au mois de janvier, nous n'avons pas de nouvelles, nous les avons relancés à 3 reprises, à chaque fois la secrétaire dit nous rappeler le soir même et rien....

Et là au début du mois nous avons reçu une facture de 50 euros, il est précisé qu'il a été fait une réduction mais pas de devis, les parents n'ont pas eu leur chauffage de l'hiver donc on a pris du bois de chauffage et chauffage électrique.

La question est la suivante: n'ayant pas eu de devis ni de diagnostic sommes nous dans l'obligation de régler la facture?

Si non, quel motif puis indiquer sur mon courrier?

En soit c'est pas tant pour les 50 euros mais c'est le principe, l'entreprise n'a pas respecté son engagement.

Cdt

Par **Visiteur**, le **31/01/2023** à **14:38**

Bienvenue,

Il apparaît, d'après votre sujet, que cette facture est liée au déplacement, elle est donc due, ce qui ne vous empêche en rien d'insister pour avoir un devis.